

Quemigny-sur-Seine E DEP 514-2
Bénédition d'une cloche

vue 23 à gauche

01 Le treiziesme de juin 1659 je soubsigné
02 prestre curé de Quemigny, Cosne et aultres
03 desservances certifie a tous qu'il n'appartient
04 qu'à la requisition de Toussainct LE CLERT
05 et François CORTOT le jeune procureur
06 de la communaulté dudit Cosne assisté
07 de Vincent LE GRAND, François HUGUOT
08 Benigne FOUESSEY, Jehan ROTY, Simon LE
09 COMPTE et aultres habitans dudit Cosnes
10 je me suis transporté en la chapelle dudit
11 Cosne processionnellement et accompa-
12 gné de la plus grande partie de mes paroissiens
13 ou estant, j'ai faict la benediction d'une
14 cloche faicte aux fraix des habitants
15 dudit Cosne pesant environ cent livres

vue 23 à droite

01 sur laquelle est inscrit une croix et
02 au dessus Mr Claude DIDUT procureur d'office
03 Henriette
04 DE GAND dame de Quemigny, M
05 Claude NOIROT curé, F. CORTOT, . ?. CLERT
06 et sur le bord de la dite cloche 1659
07 avec trois f...alles sur les dits nombres
08 et attendu que ledit sieur DIDUT a esté
09 parrain et Dame d'Henriette DE GAND
10 Dame de Quemigny et Quemignerot
11 marraine d'icelle cloche, elle a esté nommé
12 Claude Henriette et la dite benediction
13 faicte, lesdits CLERT, CORTOT et aultres habitants
14 m'ont requis vouloir agreer que la dite
15 cloche soit appendue au clocher de la dite chapelle
16 de Cosne jusqu'à temps qu'ils ayent la commodité
17 de la suspendre décemment ailleurs aquoy
18 j'ay consenty moyennant qu'ils ne la pourront
19 transporter ailleurs sans mon consentement ou
20 de mes successeurs encore le tout faict

vue 24

01 et assisté de Mr Jehan COLAS prestre
02 curé de Duesme, Jehan HUGUOT et
03 François CORTOT dudit Quemigny qui se
04 sont sobsignés.

signatures

H. DE GAND Quemigny

C. DIDUT

J.COLAS prestre
Jehan ROTY
J. HUGUOT
François CORTOT
C. NOIROT prestre

Quemigny-sur-Seine E DEP 514-4
Bénédictio d'une cloche

vue 23

Le huitieme jour du mois de septembre mil sept cent quatre, jour de fête de la Nativité de Notre Dame à l'issue des vespres en l'église paroissiale de St Benigne de Quemigny, Cosne et dépendances, par moi sousigné pretre bachelier en la Sacrée faculté de Théologie de Paris et curé du dit Quemigny a été solennellement faite la bénédiction d'une cloche sonnante du poids d'environ quatre vingts livres **nouvellement fondue et façonnée**, représentée par les habitans dudit Cosne faisant partie de mes paroissiens et qui ont déclaré avoir fait refondre et fabriquer la ditte cloche du métal d'une plus ancienne qu'ils ont de tems immemorial aussi fait façonner à leur frais et dépens et qui a toujours servi depuis environ cinquante ans en la **chapelle de Ste Marguerite dudit Cosne**, comme ils désirent encore faire de la présente ci apres, pour servir et sonner les coups des messes qui s'y diront en toute necessités tant pour les orages et injures des tems, qu'autrement. De laquelle déclaration les habitans dudit Cosne ont requis acte leur être octroyé est inscrit sur le registre des batêmes de cette église paroissiale, comme il a été fait pour valoir et servir ainsi que de raison. En présence de Mre Jean François LAFFERET tres digne pretre et curé de Duesme ayant assisté à la dite solemnité . Comme d'aussi d'honneste personne François NOIROT fils de Mre Michel NOIROT procureur d'office en la Chatellenie dudit Duesme demurant à la Roche, et de Damoiselle Anne de BRUERE sœur du susdit curé de Quemigny ses parain et maraine qui lui ont imposé le nom d'Anne, Françoise, Marguerite. Comme aussi des autres sousignés paroissiens les jours et an que dessus.

signatures :

NOIROT
Jacque ROUBO
J.F. LASSERET
COLLAS
Anne DEBRUERE
E. NOIROT
B. BERGERET
J. DEBRUERE

Quemigny-sur-Seine E DEP 514-5
Sacrement de Confirmation

vue 23

L'an 1745 les 19 et 21 septembre le sacrement de confirmation a été administré a plus de trois cents de nos paroissiens et

paroissiennes dans l'église d'Etalente et sous la halle de
Baigneux-les-Juifs par Monseigneur François DAUTICHAMP évêque de Tulle et abbé
D'ogny, de l'aagrément de Monseigneur Gaspard THOMAS de la Valette évêque
d'Autun. Pour mémoire de quoy nous nous sommes soubsigné a ce 8 octobre au dit an.

DEBRUERE

prestre curé de Quemigny et Dépendances.

Quemigny-sur-Seine 2E 514-1
Confirmation

vue 314

L'an 1752, le 10 septembre nous avons eû dans cette paroisse
la vizite de monseigneur de MALUIN de Montazet nôtre
illustrissime et reverendissime evesque. Sa grandeur y a donné la
confirmation et s'y est montrée un salomon plein de cette
prudence et de cette sagesse qui sont des dons de Dieu.
La paroisse estoit depuis un peu plus de deux ans dans des
troubles, des divisions et des desordres qui sembloient lui
avoir fait perdre sa premiere pieté. Sa grandeur est
venue dans son zele rallumer le luminon qui
lumoit encore. Nous avons lieu d'être tous contents
et tres satisfaits de la vizite.

DEBRUERE

prestre curé de Quemigny et Dépendances.

Yves Degoix le 22/03/2013

